



## Vol magasin vetement dans un centre commerciale

Par **Otogne**, le **12/07/2018** à **02:03**

Bonjour

Je me suis fait surprendre avec 76€ de t-shirt par la responsable dans mon sac. J'étais dans le magasin, je n'avais pas assez pour payer. Le vigile a rempli une main courante et gardé ma pièce. Ils m'ont proposé de payer le lendemain. Qu'elle sera la suite, il m'a dit pas de plainte si je paie, mais je serais fiché, serais-je convoqué.

Je risque quoi en payant. Serais-je convoqué ou non.

Merci

Par **morobar**, le **12/07/2018** à **08:30**

Bonjour,

Le vigile peut remplir un tas de papiers, mais pas une main courante qui consiste à relater dans un livre spécial "registre" des mains courantes" tenu par les forces de l'ordre, auquel le procureur de la République a accès.

Le fichage que vous évoquez découlera d'une transmission à la justice pour sanction.

Par **morobar**, le **12/07/2018** à **08:49**

[citation] Donc je serais convoquée au commissariat et tribunal et je serais fiché dans un casier. [/citation]

Je n'en sais rien.

Il faut pour cela que le commerçant dépose une plainte pour mettre en mouvement l'action publique.

C'est en général le cas, mais pas toujours.

En cas de dépôt de plainte, la première sanction consiste en un rappel à la loi qui ne figure pas au casier.

Par **Otogne**, le **12/07/2018** à **09:08**

Merci a vous tres bonne journee